



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21
Fax :

N° Siret : 18460002100010
N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2501492
Objet : Abonnement MesParcelles campagne 2025

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 12125 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2501492
Exercice : 2025
Date : 17-06-2025
Page : 1 / 1

GAEC LE TILLEUL DE PARAMELLE
LIEU-DIT PARAMELLE
46210 ST CIRGUES
FRANCE

Prestataire : BALZERGUE COLINE

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
156122 mesparcelles formule Initiale	1	325,000	325,00	20,00

Chèque N 2296703
Le 7/07/25

Régime de TVA : Débits

			Devise : EUR
Taux de TVA en %	20,00		325,00
Montant HT	325,00		325,00
Base de TVA	65,00		65,00
Montant TVA	390,00		390,00
Total TTC	390,00		390,00
Net à payer	390,00		

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT
IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.
Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement.
conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.